



## BOUTIQUE EPHEMERE- REGLEMENT

### 13 Rue du Plat d'Étain, 89100 Sens



*Photo de la boutique, vue extérieure*

#### 1. Contexte

La ville de Sens dispose d'un local commercial, situé au 13 rue du Plat d'Étain, dans l'une des deux principales rues commerçantes du centre-ville. Elle souhaite le mettre à la disposition, temporaire et gratuite, des entrepreneurs accompagnés par la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais, afin qu'ils puissent tester et promouvoir leurs activités, produits ou services, pendant une durée totale de 4 semaines.

Ce local, d'une surface d'environ 52 m<sup>2</sup>, se compose d'un espace commercial de 42 m<sup>2</sup> et d'une réserve de 10 m<sup>2</sup> à l'arrière de la boutique. Il permettra d'accueillir, en partage, **3 entrepreneurs, sur la même période.**

Des travaux d'embellissement sont prévus pour le mois de juin 2024. Les photos ne sont donc pas représentatives de ce que sera la boutique une fois les travaux terminés.



*Vue de l'intérieur depuis la rue*



*Vue de l'intérieur vers la rue*



*Vue de la réserve*



## **2. Critères d'éligibilité des candidats**

Pour répondre à cet appel à candidature, les entrepreneurs doivent être déjà immatriculés et avoir été accompagnés par la Fabrique à entreprendre, en participant aux actions, ateliers, rencontres proposées ou par l'un des acteurs de la création d'entreprise partenaires de la Fabrique à entreprendre.

Les activités de commerce, service, artisanat, activité d'art et de création, etc, peuvent candidater. Le local ne bénéficiant pas de four ni de système d'évacuation des odeurs, les activités culinaires nécessitant de la cuisson sont à exclure.

## **3. Sélection des candidats**

Pour être sélectionné, le candidat doit remplir le dossier de candidature et le transmettre avant le 28 juin 2024 à 12 heures (midi) par mail à l'adresse [fabriqueaentreprendre@grand-senonais.fr](mailto:fabriqueaentreprendre@grand-senonais.fr).

La candidature sera étudiée par la Fabrique à entreprendre et le service Commerce et Artisanat de l'Agglomération du Grand Sénonais. Seront considérés comme différenciants les critères suivants :

- Originalité de l'activité
- Assiduité aux actions de la Fabrique à entreprendre
- Motivation et engagement de l'entrepreneur dans l'opération Boutique éphémère

A l'issue de l'analyse des candidatures, les réponses seront données aux candidats à partir du 5 juillet 2024.

## **4. Durée**

La boutique éphémère est mise à disposition sur deux périodes, la première : du 31 août au 30 septembre 2024. Et la seconde : du 4 octobre au 4 novembre 2024.

Les clefs de la boutique seront disponibles à compter du 29 août 2024 après-midi. Elles seront à récupérer auprès du service commerce et artisanat au 14 boulevard du 14 juillet à Sens. Les entrepreneurs bénéficient ainsi de 2 jours d'installation avant l'ouverture de la boutique. Les locaux devront être rendus propres le mardi 1<sup>er</sup> octobre à 9 heures, pour restitution des clés.

Les clefs de la boutique seront disponibles pour le 2<sup>ème</sup> mois à compter du 2 octobre 2024 après-midi. Elles seront à récupérer auprès du service commerce et artisanat au 14 boulevard du 14 juillet à Sens. Les entrepreneurs bénéficient ainsi de 2 jours d'installation avant l'ouverture de la boutique. Les locaux devront être rendus propres le mardi 5 octobre à 9 heures, pour restitution des clés.



## 5. Horaires

Les horaires d'ouverture ne sont pas imposés. Pour autant, il est recommandé d'envisager une ouverture cohérente avec les pratiques des autres commerçants de la rue.

A titre d'exemple :

- Du lundi au vendredi : 10h – 12h / 14h - 19h
- Samedi : 10h – 19h

Il est possible d'ouvrir la boutique sur la pause méridienne et le dimanche.

Les entrepreneurs doivent indiquer dans leur dossier de candidature les horaires envisagés.

La rue du Plat d'Étain étant une rue commerçante, il n'y a aucune place de stationnement dans la rue de la boutique. L'accès à la rue du Plat d'Étain se fait les mardis, mercredis matin et jeudis. Les autres jours la rue est fermée.

## 6. Communication

Les entrepreneurs sélectionnés pour cette opération de boutique éphémère doivent s'engager à communiquer sur le soutien de la ville de Sens, de l'agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre en indiquant la phrase suivante : « **avec le soutien de la ville de Sens, de la communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais** » dans leurs publications et en affichant les logos de la ville de Sens, de l'Agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre. *Ces logos seront fournis en cas de sélection du candidat.*

## 7. Propreté

Le tableau ci-dessous présente l'organisation de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective :

Les entrepreneurs sélectionnés doivent s'organiser pour respecter ce planning et faciliter le ramassage des poubelles.



	<b>Jour de levée</b>	<b>Jour de sortie du conteneur</b>
Ordures ménagères	Lundi matin Vendredi matin	Samedi soir ( <i>ou dimanche soir si ouverture de la boutique le dimanche</i> ) Jeudi soir
Collecte sélective	Jeudi Matin	Mercredi soir

A l'issue de chaque mois de l'opération boutique éphémère, la boutique devra être restituée propre et dans le même état que lors de sa passation.

Les clefs sont restituées au service commerce et artisanat de la communauté d'Agglomération, les mardis 1<sup>er</sup> octobre et 5 novembre 2024, avant midi, à la boutique afin de procéder à un état des lieux de sortie.

## **8. Matériel**

Afin de faciliter au mieux ces mois d'essai ainsi que l'installation et l'aménagement du candidat sélectionné dans la boutique, la ville de Sens ainsi que la communauté d'Agglomération par l'intermédiaire de la Fabrique à Entreprendre peuvent, sous réserve de disponibilité, mettre à disposition le matériel de prêt suivant :

- Tables
- Chaises
- Mange-debout

Merci d'indiquer le matériel souhaité dans le dossier de candidature.

A noter que cette boutique n'est pas équipée de Wifi.

Afin d'envisager l'aménagement intérieur, il sera proposé aux entrepreneurs sélectionnés de visiter la boutique au cours de la 1<sup>ère</sup> semaine du mois de juillet, une fois que les travaux d'embellissement seront terminés.

## **9. Assurance**

Les entrepreneurs sélectionnés doivent fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation temporaire de ce local.